



LE MÉTIER

« L'accompagnant Éducatif et Social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou présentant un manque / une perte d'autonomie qu'elles qu'en soient l'origine ou la nature.

Il ou elle prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

En lien avec l'entourage de la personne, il ou elle l'accompagne, tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne, que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il ou elle veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent-e, de l'adulte, de la personne vieillissante et l'accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement » [Arrêté du 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 30 août relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.](#)

ÉVOLUTION DU DEAES DEPUIS 2021

Les trois spécialités (accompagnement de la vie à domicile ; accompagnement de la vie en structure collective ; accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire) fusionnent pour délivrer un diplôme unique, autour de 5 blocs d'un parcours commun.



ORGANISATION ET CONTENU DE LA FORMATION

La formation, en alternance, comporte :

- **840 heures de pratique** : en formation initiale, sur au moins 2 lieux de stages. Pour les personnes en situation d'emploi, une période de formation pratique d'au moins 140 heures sur un site qualifiant.
- **567 heures d'enseignement théorique** dont 21 heures consacrées à l'attestation de formations aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Objectifs principaux de formation

- Prendre soin et veiller au bien être de la personne dans un contexte d'accompagnement de proximité
- Accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne
- Appliquer les principes d'hygiène et de sécurité en fonction du contexte d'intervention
- Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne
- Adopter une posture de bienveillance à l'égard de la personne accompagnée et de son entourage
- Se questionner sur sa posture professionnelle dans le respect des règles éthiques et déontologiques
- Co-construire avec la personne et les acteurs le projet personnalisé à l'élaboration et à l'évaluation de ce dernier
- Inscrire le travail d'accompagnement au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire

Principaux lieux d'intervention

Établissements sociaux et médico-sociaux

- *Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)*
- *Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)*
- *Centre d'Hébergements et de Réinsertion Sociale (CHRS)*
- *Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées (MARPA)*
- *Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) ; Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS)*
- *Institut Médico-Éducatifs (IME)*
- *Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)*
- *Institut d'Éducation Motrice (IEM)*
- *Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Adultes Handicapées Vieillesseuses (MARPAHVIE)*

Services d'aide et d'accompagnement à la personne

- *Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)*
- *Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)*
- *Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)*
- *Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)*

Structures d'accueil de la petite enfance

Lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs

Le DEAES comprend 5 Blocs de compétences :

BLOC 1 → Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

DURÉE : 112 heures + 21 heures d'AFGSU niveau 2 (formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2)

BLOC 2 → Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de la personne et des règles d'hygiène et de Sécurité

DURÉE : 91 heures

BLOC 3 → Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

DURÉE : 105 heures

BLOC 4 → Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

DURÉE : 147 heures

BLOC 5 → Travail en équipe pluri professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

DURÉE : 91 heures

ACCÈS À LA FORMATION

Le droit d'admission à la formation DEAES comprend :

Une épreuve d'admissibilité (50 €) :

Sur étude de dossier : CV ; lettre de motivation détaillée d'intérêt pour la formation sollicitée.

Dispenses et allègements de formation et de certification à certains blocs de compétences pour les candidat-es titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V de l'arrêté du 30 août 2021 relatif au DEAES.

Une épreuve d'admission (100 €) :

Entretien de sélection de 30 minutes ou entretien de positionnement pour les personnes en contrat d'apprentissage ou professionnel. À partir d'un texte de motivation, fourni dans le dossier d'inscription.

N.B : en cas de parcours partiel de formation (dispense d'un ou plusieurs domaines de formation), un devis spécifique sera établi.

Coût total de la formation :

- frais d'inscription à 150 €
- frais pédagogiques à 6 804 €

Lieu : L'EDIAC Formations

9 rue du Verdon, 67100 Strasbourg
03 88 14 42 90 - administration@ediacformation.com

MOYEN DE FINANCEMENT

Situation d'emploi

- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage
- Pro-A (Promotion ou reconversion par l'alternance)
- Plan de développement de compétences
- Projet de transition professionnelle

Financement personnel

- CPF
- Auto financement

Demandeur d'emploi

- Pôle Emploi

Le dossier d'inscription, le calendrier de la formation DEAES sont téléchargeables sur notre site <https://www.ediacformation.com/accompagnant-educatif-et-social/>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

La Région
Grand Est



Qualiopi
processus certifié

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

